

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-716/SG/AI portant licenciement par mesure disciplinaire du garde territorial de 2° classe Louback Idriss, matricule 890.

n° 70-716/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
16 juin 1970

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1970

Date du numéro
10 juillet 1970

TEXTE INTÉGRAL

Le garde territorial de 2e classe Louback Idriss, matricule 890, est licencié par mesure disciplinaire pour compter du 1er juillet 1970. Il sera rayé des contrôles à compter du 1er juillet 1970. Il recevra le Certificat de libération. Ce garde, totalisant à cette date 2 ans et 6 mois de service dans les Forces locales, ne peut prétendre à aucune indemnité.